



Le conflit armé : Protéger les personnes vulnérables



Préparation - Résumé de la leçon

Les règles du droit international humanitaire (DIH) sont rarement abordées dans les médias lorsque que l'on parle des conflits. Ce module donne aux élèves l'occasion de connaître le DIH. Ils analyseront les situations de conflits pour mieux comprendre les problèmes auxquels les réfugiés et d'autres personnes vulnérables doivent faire face.

Les élèves comprendront mieux l'impact des conflits en se mettant à la place des victimes. Le travail consiste à créer une liste de règles qui protègent les groupes qui en ont le plus besoin. Ils comparent ensuite ces règles aux principes et règles de base du DIH (les quatre Conventions de Genève, ainsi que les traités additionnels pour la protection des civils, des blessés et des prisonniers de guerre). Les élèves discuteront des règles actuelles, si elles sont justes et adéquates.

Le DIH ne se préoccupe pas de l'origine d'un conflit armé. Peu importe les raisons légitimes ou non d'un conflit armé, les parties au conflit doivent se conformer aux règles du DIH et éviter de perpétrer des crimes de guerre.

Des activités complémentaires sont proposées aux élèves afin d'explorer d'autres thèmes, tels que le terrorisme, la définition du conflit armé et la distinction entre le conflit armé international et non-international.

Préparation : Apprentissage

À la fin de cette leçon, les élèves prendront conscience des effets des conflits sur la population. Ils auront une meilleure connaissance des règles et leurs impacts pour diminuer la souffrance des populations. Les élèves apprendront également les règles du droit international humanitaire (DIH) qui s'appliquent en situation de conflit armé.

En examinant les études de cas, les élèves évalueront l'impact des conflits armés et apprendront :

- que les situations sont évolutives dans un conflit armé
- qu'il y a différentes catégories de personnes vulnérables dans un conflit armé
- qu'il y a différentes manières de protéger les personnes vulnérables
- que les règles du DIH aident à protéger les personnes vulnérables.

Les exercices aideront les élèves :

- à s'identifier aux personnes se trouvant dans une situation de conflit armé
- à se mettre à la place des décideurs
- à améliorer leurs capacités à débattre, à analyser une situation et la présenter
- à comprendre les différentes opinions sur une question
- Les activités complémentaires permettent aux élèves de développer l'empathie, le travail en équipe, la recherche, les capacités d'analyse et de présentation, ainsi que les apprentissages suivants :
- il y a des règles différentes régissant les situations de conflits armés et de paix
- les règles du droit international humanitaire s'appliquent en temps de conflit armé
- il existe une distinction entre le conflit armé international et le conflit armé non-international.



Préparation : Information générale et principes juridiques

Les décisions prises et les analyses des élèves au cours de cette leçon reflètent celles des décideurs, comme des comités de rédaction des traités, des membres des gouvernements, des entités des Nations unies (ONU) et des tribunaux internationaux. Les décisions ne sont pas faciles, et certaines règles du droit international humanitaire sont encore en discussion.

Le DIH fait une distinction importante entre ceux qui participent directement aux hostilités, et ceux qui (pour quelque raison qui soit), ne sont plus combattants.

La vie, l'intégrité physique et mentale des personnes ne prenant pas (ou plus) part aux hostilités doivent être respectées. Ces personnes doivent être traitées avec humanité. Le DIH souligne également que différentes catégories de personnes doivent être traitées de manières différentes et doivent bénéficier de différents types de protection.

Les catégories principales sont :

- les combattants
- les personnes "hors de combat"
- les civils

Les civils ne doivent pas être la cible d'une attaque. Qu'ils soient blessés ou qu'ils se soient rendus, les combattants deviennent des personnes "hors de combat", et ne doivent plus faire l'objet d'attaque.

De la même manière, le DIH distingue les objectifs militaires (les cibles utilisées à but militaire), et les objectifs civils. Il y a plusieurs règles et principes sur la protection des objectifs civils. Les cibles n'ayant pas d'utilité militaire ne doivent pas être attaquées. Si ces cibles sont près d'une cible militaire, les combattants doivent utiliser une *force proportionnelle* afin de minimiser tout *dommage collatéral* aux *biens civils*. (Ce point sera couvert avec plus de détail dans d'autres modules.)

Les Conventions de Genève du 12 août 1949

Les Conventions de Genève sont des règles pour la protection des victimes de guerre.

Convention (I) de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne (Sur terre).

Convention de Genève (II) sur les blessés, malades et naufragés des forces armées sur mer.

Convention de Genève (III) sur les prisonniers de guerre.

Convention de Genève (IV) sur les personnes civiles.

Protocoles Additionnels aux Conventions de Genève

Ils renforcent les protections accordées par les quatre Conventions de Genève.

Protocole Additionnel I (1977) - s'applique au conflit armé international

Protocole Additionnel II (1977) - s'applique au conflit armé non-international

Protocole Additionnel III (2005) - adoption d'un emblème distinctif additionnel, le cristal rouge.

Préparation : Information générale et principes juridiques

Le contexte des traités de DIH

Le DIH est constitué des quatre Conventions de Genève, des trois Protocoles Additionnels et d'autres traités internationaux portant sur des problématiques spécifiques (comme la protection des biens culturels et l'interdiction de certains types d'armes).

Les traités internationaux portant sur les règles applicables aux conflits armés sont le fruit de beaucoup d'années de réflexion.

C'est la Seconde Guerre Mondiale qui a incité la communauté internationale à réaffirmer et à étendre les principes de la Convention de Genève de 1929, menant ainsi aux trois premières Conventions de 1949. L'impact de la guerre sur les non-combattants pendant la Seconde Guerre Mondiale a également impulsé la création de principes additionnels sur le traitement des civils dans les conflits internationaux (quatrième Convention de Genève de 1949).

Les Protocoles Additionnels I et II ont vu le jour suite à la nature changeante de la guerre après la Seconde Guerre Mondiale, particulièrement le nombre croissant des guerres de libération nationale et les conflits armés internes. Un troisième Protocole Additionnel est adopté en 2005, créant un emblème distinctif additionnel : le cristal rouge.*

* Il y a trois emblèmes distinctifs, signes de neutralité et de protection en situations de conflit armé : la croix rouge, le croissant rouge et le cristal rouge (tous sur fond blanc).

Les principes du DIH

Beaucoup de règles du DIH sont basées sur les principes de base de distinction, de proportionnalité et d'humanité. Au cours des leçons, les élèves découvriront les principes décrits dans les règles internationales.

Les exercices permettront aux élèves de définir leurs propres règles pour protéger les groupes vulnérables (civils, soldats blessés et prisonniers de guerre) et les inviter à comparer leurs règles à celles présentes dans les Conventions de Genève et les Protocoles Additionnels.

Pour les exercices d'approfondissement, référez-vous aux informations contenues dans la partie « Ressources » à la fin de ce Module pour les renseignements relatifs aux conflits armés internationaux et non-internationaux.

* Au cours des leçons, les termes en italique peuvent être utilisés pour aider les élèves à créer un glossaire de termes relatifs aux conflits armés. Le glossaire peut être une activité en option.

« Les quatre Conventions de Genève et les Protocoles Additionnels sont des règles internationales. Tous les Etats ont signé les Conventions (mais pas les protocoles) ».

Discussion - Exercices

INTRODUCTION AU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH)

Cet exercice d'introduction permet de retenir l'attention des élèves, de les faire réfléchir, les inciter à donner une opinion sur les conflits en général et leurs impacts sur la vie de chacun. Pour rendre ces concepts intelligibles aux élèves, il peut être utile de leur montrer les films suivants à choisir en fonction de l'âge :

"Droit international humanitaire - un code universel"

https://www.youtube.com/watch?v=O-zArfSk_ns,

« les lois de la guerre en bref »

<https://www.youtube.com/watch?v=l64JaiDR6zQ>

L'enseignant peut également encourager les élèves à lister un glossaire en écrivant de nouveaux mots sur le tableau, avec leurs significations telles qu'évoquées en cours, ou en s'inspirant du **Glossaire** qui se trouve à la fin de ce module.

Temps requis : 15 minutes

Objectifs

- Initier les élèves au concept de conflit armé.
- Initier les élèves au concept d'empathie et se mettre à la place des différentes parties à un conflit, afin de comprendre :
 - > les différentes perspectives
 - > les causes d'un conflit
- Les élèves apprendront que comprendre les différents points de vue des parties à un conflit armé est indispensable pour limiter la souffrance de ceux se trouvant dans cette situation.
- Les élèves apprendront que des règles différentes s'appliquent selon les situations (par exemple, à la maison, à l'école, au niveau national et au niveau international) et que différentes personnes établissent ces règles selon la situation.
- Ils apprendront que la violation des règles du droit international humanitaire (DIH) peut entraîner de lourdes conséquences pour les personnes vulnérables.
- Les élèves seront davantage informés au sujet des différents conflits armés en cours dans le monde.

RESSOURCES

Pour le groupe

Glossaire

Vidéo

Les mots marqués en **gras** sont des ressources pour le professeur.

Discussion – Exercice

INTRODUCTION AU DIH - DISCUSSION EN COURS

Si possible, montrer aux élèves la **vidéo** : « **DIH – Un code universel** » ou « **les lois de la guerre en bref** ».

Afin d'encourager une discussion, utilisez le début (1 minute, 5 secondes) du film "Le droit international humanitaire : un code universel".

https://www.youtube.com/watch?v=O-zArfSk_ns

Durée totale du film : 14 minutes.

Parlez des conflits en général et explorez les différents types et niveaux de conflit. Demandez aux élèves d'imaginer des situations qui peuvent mener à des conflits entre des élèves ou à la maison (par exemple, l'intimidation, les conflits autour des petit(e)s ami(e)s, les effets personnels, etc.).

Posez les questions suivantes :

- Quand il y a un conflit, est-ce que tout le monde voit ce conflit de la même manière ?
- Que peut-on faire pour maîtriser un conflit et éviter qu'il devienne une situation incontrôlable ?
- Quelles règles peuvent s'appliquer ? Pourquoi avons-nous des règles ?
 - > Il y a des règles correspondant à des situations différentes (par exemple, le code de la route quand on conduit une voiture, le couvre-feu imposé par ses parents, etc.). Ces règles existent afin de protéger les individus des blessures ou des dommages par exemple.
- Les mêmes règles s'appliquent-elles en temps de paix et en temps de guerre ? Quelles sont les règles qui s'appliquent en temps de guerre et qui ne sont pas appropriées en temps de paix ?
 - > Discutez du fait que les soldats ont le droit de combattre et de prendre pour cible un autre soldat en temps de guerre. Quelles autres règles sont différentes ? Est-ce acceptable de porter des armes ou d'attaquer des cibles militaires en temps de paix ? Les règles qui déterminent ce qui est acceptable en temps de guerre sont là pour protéger les individus et limiter l'impact de la guerre. Ces règles forment le DIH.
 - > Les élèves peuvent également mieux comprendre les analogies sportives. Par exemple, dans un match de boxe, il est permis de frapper son adversaire, mais uniquement au-dessus de la taille. Ces règles sont différentes en dehors du ring.

RESSOURCES

Pour les groupes
Vidéo clip

Les mots marqués en gras sont des ressources pour l'enseignant dans ce pack de leçons.

Discussion

Comment résoudre un conflit ?

Le DIH n'a pas de conseils pour permettre la résolution des conflits. C'est un autre domaine du droit qui s'en occupe (Voir la Charte des Nations Unies). Le DIH suppose la présence d'un conflit armé et donne des règles à suivre pendant ce conflit.

- Le DIH se base sur un principe d'humanité. Si les parties à un conflit armé se respectent mutuellement, il devient plus facile de trouver une résolution au conflit et éviter une spirale d'atrocités et de représailles.

Des d'exercices supplémentaires sont disponibles dans la section « Ressources ».



Exercice d'introduction

La guerre

RESSOURCES

Objectifs

- Initier les élèves à une situation réelle où les enfants sont affectés par un conflit armé.
- Comprendre les besoins de base d'une personne dans une situation d'urgence (par exemple, quand une famille doit partir de chez elle très rapidement sans savoir si elle pourra y revenir).
- Comparer les besoins immédiats d'une personne sur une période plus longue ; comprendre que la famille aura des besoins plus complexes dans les années suivantes après son arrivée.

Pour les groupes

- iA** La guerre : Etude de cas
- iB** Objets indispensables
- iC** Votre valise

Les mots marqués en **gras** sont des ressources pour l'enseignant.

PARTIE A

TEMPS REQUIS : 5 minutes

Divisez la classe en quatre groupes. Donner à chaque groupe **une feuille A4 avec des photos de différents objets et une "valise"**.

Donnez une copie de **iA. « la guerre »** : étude de cas à chaque élève. Donnez à chaque **groupe iB. objets indispensables et iC. votre valise**. Les élèves doivent coller des photos d'objets indispensables sur l'image de la valise. Tous les objets ne rentreront pas. Cela suscitera des choix, car ils ne peuvent pas tout emporter avec eux. Les élèves doivent réfléchir à ce qu'ils pourraient emporter avec eux dans cette situation.

Pour les professeurs :

« Ne leur donnez que quelques minutes pour compléter l'activité. Il faut créer une impression d'urgence. Vous pouvez les arrêter avant qu'ils ne finissent ».

Référence des images



Exercice d'introduction

La guerre

RESSOURCES

PARTIE B

TEMPS REQUIS : 10 minutes

En utilisant **iD. « Besoins humains »**, demandez à chaque groupe de penser à leur quotidien et d'écrire une liste de leurs besoins en réfléchissant à leurs importance. Nous avons commencé la liste avec l'abri et la sécurité :

- l'abri : le besoin d'être protégé des intempéries et d'avoir un lieu pour dormir
- la sécurité : le besoin d'être protégé du danger

Autres possibilités :

Air frais et non contaminé ; nourriture et eau propre ; vêtements ; savon et autres produits d'hygiène ; transport pour aller et revenir de l'école ou du travail ; renseignements sur leurs droits ; travail ; médecine ; électricité et/ou gaz pour cuisiner et se laver ; chauffage en hiver ; lits ; documents d'identité (ex : passeport).

Pour les groupes

- iA** Etude de cas
- iD.** Besoins humains

Les mots marqués en **gras** sont des ressources pour l'enseignant.

Note pour les professeurs :

« Vous pouvez illustrer cette leçon par la situation dans le Camp de personnes déplacées de Nget Chaung II, Pauktaw, État de Rakhine au Myanmar. Les familles vivant dans des camps de déplacés et des villages reculés ne peuvent pas se procurer de combustible de cuisson. Pour faire chauffer leurs repas, elles utilisent des débris et des matériaux dangereux, tels que du plastique, ou échangent une partie de leurs rations alimentaires contre du combustible »

Information disponible à <https://www.icrc.org/fr/document/myanmar-des-deplaces-peuvent-nouveau-cuisiner-grace-la-distribution-de-combustible>

Exercice d'introduction

COMMENT PROTÉGER ?

Dans cette leçon, nous proposons des conseils pour les enseignants. Ce sont des indications pour faciliter et diriger la discussion avec les élèves. Pour les études de cas, laissez les élèves exposer leurs opinions sur les règles et comparez-les à celles du DIH.

On conseille aux enseignants d'utiliser d'abord la section « **Protection des civils** », puis les documents de la Partie 1 et la section « **Protection des enfants** ». Les sections restantes peuvent être enseignées dans d'autres leçons, les élèves peuvent aussi les compléter à la maison.

QUESTIONS POUR LES ELEVES :

A votre avis, doit-il y avoir des règles pour protéger les personnes ?
Quelles sont les règles applicables aux personnes ?
Quel impact le conflit armé peut-il avoir sur les personnes ?

Dans le Module 1, Partie 2, les élèves peuvent préparer une "Charte sur les principes applicables en temps de guerre". Demandez aux élèves d'ajouter d'autres règles importantes selon eux en avançant dans la leçon.

Indications :

« Ces leçons peuvent être enseignées à toute la classe, ou en groupes afin de travailler sur l'ensemble des études de cas. Des petits groupes peuvent se rendre de groupe en groupe pour discuter des différentes études de cas et réfléchir à de nouvelles règles applicables ».

Exercice 1

PROTECTION DES CIVILS

RESSOURCES

TEMPS REQUIS : 15 minutes

Objectifs

- Comprendre que les civils sont des victimes de guerre et qu'ils doivent être protégés
- Apprendre que les règles de distinction entre les soldats et les civils, les biens civils et militaires, protègent et limitent la souffrance (principe de distinction)

Pour les groupes

- 1A.** Protéger les civils : étude de cas
- 1B.** Protéger les civils : document

Les mots marqués en **gras** sont des ressources pour l'enseignant.

Règles du droit international humanitaire (DIH) dans cet exercice :

- Les parties à un conflit doivent distinguer entre la population civile et les combattants afin d'épargner la population et les biens civils.
- Ni la population civile ni les personnes civiles ne peuvent être attaquées. Les attaques doivent visées des objectifs militaires.
- Les parties à un conflit et les membres des forces armées n'ont pas un choix illimité de méthodes et de moyens de combat. Il est interdit d'utiliser des armes ou des méthodes de guerre qui causeraient des pertes civiles inutiles ou une souffrance excessive.

Note pour le professeur :

"Les pressions politiques constituent un moyen essentiel d'obtenir des changements de comportement de la part des États et des groupes armés, notamment en ce qui concerne le respect du droit humanitaire. La Croix-Rouge a toujours considéré que tous les États ont l'obligation non seulement de respecter, mais aussi de faire respecter le droit international humanitaire."

Étude de cas : Achraf

Distribuez des copies de **1A. Protéger les civils : étude de cas** et **1B. Protéger les civils : document**. Lisez l'histoire d'Achraf, blessé par balle et discutez avec la classe autour des questions sur **1B. Protéger les civils : document**.

PROTECTION DES CIVILS

Pour l'enseignant

Etude de cas : Achraf

Q1. Dans quelle catégorie du droit international humanitaire Achraf tombe-t-il ?

Note pour l'enseignant

Achraf est un civil. La définition d'un civil en DIH est une personne qui n'est pas un combattant (c'est-à-dire, qu'il n'est pas un membre d'une force armée partie au conflit, il ne participe pas au combat).

Q2. Quelles règles utiliserez-vous pour protéger les personnes comme Achraf ? Pourquoi ?

Note pour l'enseignant

Les civils sont protégés des attaques s'ils ne participent pas aux hostilités. Prendre les civils pour cible est constitutif d'une violation grave du DIH.

Q3. Comment distinguer entre les civils et les soldats ? Discutez de l'usage des uniformes, le port d'une arme, etc...

Note pour l'enseignant : Les combattants portent des uniformes et portent leurs armes ouvertement. Il est interdit pour les combattants d'abuser de la protection accordée aux civils en se faisant passer pour l'un d'eux.

Les civils sont protégés des attaques s'ils ne participent pas aux hostilités. Ils ne sont plus protégés dès qu'ils participent aux hostilités. Quand ils participent aux combats, ils sont obligés de porter des armes ouvertement.

PROTECTION DES CIVILS

Pour l'enseignant

Étude de cas : Achraf

Q4. Quelles sont les conséquences lorsque l'on arrive plus à distinguer entre les civils et les combattants?

Note pour l'enseignant

Quand les combattants se cachent parmi la population civile et font semblant d'en faire partie, ils la mettent en danger.

En DIH, les combattants doivent se distinguer de la population civile. Dans une situation où les civils sont attaqués, les soldats menant cette attaque sont responsables du non-respect des règles du DIH et peuvent être poursuivis en justice. Les combattants se cachant dans la population civile, abusent de la protection accordée à celle-ci et engagent leurs responsabilités en cas de victimes civiles.

Q5. Discutez : Quels sont les autres dangers pour les civils en situation de conflit armé

Note pour l'enseignant

Les civils peuvent être déplacés (voir l'exercice d'introduction), être privés des biens de première nécessité (abri, nourriture, eau, soins médicaux, etc.), devenir victime d'abus (d'attaques de représailles, etc...) ou être utilisés comme boucliers humains. Il y a un certain nombre de règles du droit international humanitaire qui offrent une protection contre ces menaces.

Exercice 2

LA PROTECTION DES ACTIVITES HUMANITAIRES EN SITUATION DE CONFLIT RESSOURCES

TEMPS REQUIS : 15 minutes

Objectifs à acquérir :

- que les emblèmes de la croix rouge, du croissant rouge et du cristal rouge (ci-dessous) sont reconnus et protégés en droit international et dans les législations nationales. En temps de guerre, ils peuvent être présents sur certains véhicules et bâtiments, ainsi que sur certaines personnes ;
- qu'il est illégal d'attaquer les biens, les personnes protégées et de ne pas respecter l'usage de la protection accordée par les emblèmes (par exemple, en utilisant un emblème pour tendre une embuscade à des soldats) ;
- que les emblèmes sont utilisés en temps de guerre par le personnel médical militaire, leurs moyens de transport et leurs équipements, ainsi que par les organisations du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Pour approfondir cette partie, vous pouvez envisager de présenter les activités du Service de Santé des Armées à travers le site internet :

<http://www.defense.gouv.fr/sante>

Les règles du DIH mentionnent que :

- Les parties à un conflit doivent appliquer le principe de distinction, afin de distinguer entre la population civile et les combattants, épargner la population et les biens civils.
- Les emblèmes doivent permettre de protéger le personnel sanitaire et humanitaire, les établissements, les moyens de transport et les équipements médicaux.
- Les emblèmes de la Croix Rouge, du Croissant Rouge et du Cristal Rouge sont des signes de protection. Ils doivent être respectés.

Distribuez **2A.**, **2B. Photos** et **2C. Protection des activités humanitaires en situations de conflit armé, y compris le personnel et les équipements médicaux** : document aux élèves. Regardez les photos. Discutez de ce qui se passe dans chacune des photos.

Pour les groupes

- 2A.** La protection des activités humanitaires en situation de conflit armé : photo 1a
- 2B.** La protection des activités humanitaires en situation de conflit armé : photo 1b

Pour le professeur

La protection des activités humanitaires en situation de conflit armé

Les mots marqués en gras sont des ressources pour le professeur.

Les emblèmes protecteurs sont :



Images de référence



Pour l'enseignant

La protection des activités humanitaires en situation de conflit armé, y compris la protection du personnel et des équipements médicaux : ressources pour le professeur

Q1. Les véhicules et les personnes (sur les photos) sont-ils en danger ?

Note pour l'enseignant

Encouragez les élèves à parler du fait qu'il y a des éléments faisant référence au conflit ou une situation de violence sur les photos. La proximité des personnes et des véhicules dans les images peut indiquer une situation dangereuse.

Q2. Pensez-vous que les ambulances et les autres véhicules transportant des civils blessés doivent être protégés ? Pourquoi ?

Note pour l'enseignant

Les civils sont protégés par le droit international humanitaire (DIH). Les ambulances transportant les civils blessés et malades doivent également être protégées. D'un point de vue éthique, les élèves peuvent penser qu'il est raisonnable de protéger les blessés en général. Les ambulances et le personnel médical doivent être en mesure d'accéder à des zones de conflit pour se consacrer à leur travail humanitaire. Il est donc particulièrement important de les protéger des attaques.

Q3. Et s'ils transportent des soldats blessés ? Les personnes participant aux combats doivent-elles être traitées d'une manière différente ? Pourquoi ?

Note de l'enseignant

- Le terme "hors de combat" peut être discuté. Les élèves peuvent déjà avoir appris ce terme dans le Module 1. Une fois blessé ou prisonnier, les combattants deviennent "hors de combat" et ne doivent plus être la cible d'attaque (sous la condition qu'ils ne participent plus aux hostilités).
- Si les soldats blessés sont traités humainement par la partie opposée, cette partie bénéficiera également de ce traitement pour ses propres soldats.

Q4. Le personnel médical militaire (les médecins et les infirmiers par exemple) doit-il être protégé ? Pourquoi ?

Note pour l'enseignant

- Dans le DIH, constitue un crime de guerre le fait de tirer délibérément en temps de guerre sur un médecin (même un médecin militaire).
- Le personnel médical est là pour alléger la souffrance des blessés. Le prendre pour cible serait inhumain et ne servirait aucun but militaire.

Pour l'enseignant

La protection des activités humanitaires en situation de conflit armé : ressources pour le professeur

Q5. A votre avis quels sont les biens à protéger dans un conflit armé ?

Note pour l'enseignant

Par exemple, des bâtiments comme les hôpitaux, d'autres équipements nécessaires pour la survie de la population civile, les installations contenant des forces dangereuses (c'est le cas des centrales nucléaires et des usines chimiques, les barrages, etc...).

Q6. Comment protéger les groupes vulnérables ? Comment assurer la protection des ambulances et des équipements comme les hôpitaux ? Y-a-t-il des indices dans les photos permettant de vous aider à lister les biens protégés ? Des signes permettent-ils de signifier un certain niveau de protection ?

Note pour les enseignants

Le but de cette question est de commencer à discuter des emblèmes protecteurs : croix rouge, croissant rouge et cristal rouge. Il s'agit d'aborder leurs usages pour identifier le statut des personnes, des véhicules ou des bâtiments protégés. Les emblèmes servent à reconnaître les équipements et les personnes.

- La Croix-Rouge sur fond blanc est un emblème protecteur depuis les Conventions de Genève de 1949. Elle sert à protéger les victimes de guerre blessées et malades, ainsi que les personnes les soignant. Elle est donc également l'emblème des services médicaux des forces armées. C'est un signe protecteur.
- Les emblèmes peuvent être utilisés pour indiquer que la personne ou l'objet, a un lien avec le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- En temps de paix, les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont autorisées par leurs gouvernements respectifs à utiliser l'emblème pour promouvoir leurs activités.
- Un troisième emblème, le cristal rouge, a été adopté en 2005. Il a le même statut et la même signification que la croix et le croissant rouge.
- Aucun des emblèmes n'a une signification religieuse ou politique.
- Les emblèmes représentent la neutralité et l'impartialité. C'est pourquoi leurs usages non autorisés sont interdits par le droit international humanitaire et dans les législations nationales.

Pour l'enseignant

La protection des activités humanitaires en situation de conflit armé : ressources pour le professeur

Q7. Que se passe-t-il en cas d'utilisation abusive des emblèmes (par exemple, pour tendre une embuscade à des soldats) ? Cet usage abusif doit-il être puni ?

Note pour l'enseignant

Il est illégal de faire une utilisation abusive des emblèmes. Cela peut être considéré comme un crime de guerre. Le rôle du personnel médical est de soigner les personnes et non de participer au conflit. L'usage abusif des emblèmes met en danger le personnel portant assistance (comme le personnel de la Croix-Rouge et le personnel médical).



Exercice 3

LA PROTECTION DES SOLDATS

RESSOURCES

TEMPS REQUIS : 15 minutes

Objectifs

Comprendre :

- que le droit international humanitaire (DIH) protège *les personnes hors de combat* (par exemple les prisonniers de guerre) en tant que personnes vulnérables
- comment le DIH les protège

les règles DIH couvertes par l'exercice

- Les personnes "hors de combat" et celles ne participant pas directement aux hostilités ont le droit à la vie et à leur dignité. Ils doivent toujours être protégés et traités humainement, sans distinction aucune.
- Il est interdit de tuer ou de blesser un ennemi qui s'est rendu ou qui est "hors de combat".
- Les blessés et les malades doivent être recueillis et soignés par la partie au conflit. La protection est accordée au personnel, aux établissements, aux moyens de transport et aux équipements médicaux. Les emblèmes de la Croix Rouge, du Croissant Rouge et du Cristal Rouge sont des signes de cette protection et doivent par conséquent être respectés.
- Les combattants capturés et les civils sous l'autorité d'une partie ennemie ont droit à la vie, au respect de leur dignité, de leurs convictions et de leurs droits personnels. Ils doivent être protégés de tout acte de violence et de représailles. Ils doivent avoir le droit d'écrire à leur famille et de recevoir des secours.

Personne ne doit être sujet à des actes de tortures physiques ou mentales, des châtiments corporels, ou des traitements dégradants.

Distribuez **3A. Protéger les soldats : photo** et **3B. Protéger les soldats : document** aux élèves. Regardez les photos. Discutez de ce qui se passe dans chacune des photos.

Pour les groupes

3A. Protéger les soldats : photo 2a

3B. Protéger les soldats : document

Pour l'enseignant

Protéger les soldats : ressources pour l'enseignant

Les mots marqués en **gras** sont des ressources pour l'enseignant.

Images de référence



Protéger les soldats : Pour l'enseignant

Protéger les soldats : ressources pour l'enseignant

Q1. Pensez-vous que les soldats doivent être protégés dans certaines situations ? Quelles situations ? Par exemple, lorsqu'ils sont blessés et incapables de participer aux combats ?

Note pour l'enseignant

Tous les combattants ont droit à une protection une fois qu'ils sont hors de combat. Ils sont hors de combat s'ils sont blessés, se rendent ou deviennent prisonniers et s'ils s'abstiennent de participer aux hostilités. Le terme ne s'étend pas aux combattants qui ne combattent pas à un moment donné (par exemple, s'ils se reposent, battent en retraite, etc.). Selon le droit international humanitaire (DIH), une fois hors de combat, ils ont le droit à une protection particulière.

Il est interdit de tuer ou de blesser un ennemi qui s'est rendu ou qui est "hors de combat".

A part la protection contre les attaques, les malades et blessés ont le droit à d'autres protections. Les parties au conflit doivent chercher et prendre soin de tous les malades et blessés. L'ordre dans lequel ils sont soignés ne doit être dicté que par des raisons médicales (le personnel médical doit d'abord soigner les cas les plus graves, quelle que soit la force armée à laquelle ils font partie).

Q2. Et s'ils sont prisonniers par la partie opposée ? Sont-ils vulnérables ou en danger ?

Note pour l'enseignant

Demandez aux élèves comment ils voudraient être traités s'ils étaient prisonniers. Devraient-ils être traités comme s'ils avaient commis un crime ? (Combattre dans des forces armées n'est pas une violation du DIH.)

Les prisonniers et les détenus sont parfois entre les mains de la partie adverse. Ils peuvent être la cible de représailles. Ils ont peut-être des renseignements importants qui intéresseraient leurs geôliers. Les prisonniers ont le droit au respect de leurs dignités et doivent être traités humainement.

Protéger les soldats : Pour l'enseignant

Protéger les soldats : ressources pour l'enseignant

Q3. Comment protéger les soldats dans ces situations ?

Note pour l'enseignant

Les emblèmes protecteurs ont été abordés ci-dessus. Il y a d'autres symboles utilisés pour exprimer l'intention de se rendre ou de négocier, comme lever ses mains ou utiliser un drapeau blanc. Ces signes sont reconnus partout dans le monde et sont souvent utilisés.

Des règles peuvent être imposées aux parties à un conflit pour qu'elles traitent leurs prisonniers humainement, en respectant leur droit à la vie, à la dignité et en les protégeant de la violence et des représailles.

Q4. Comment faire respecter par les soldats dans les forces armées le droit international humanitaire ?

Note pour l'enseignant

Les élèves peuvent souligner des arguments moraux et éthiques pour le respect de ces règles. Il existe aussi l'argument de réciprocité : il est plus probable que les soldats soient bien traités, s'ils traitent leurs propres prisonniers de la même manière.

Le DIH dispose de règles protégeant les blessés et les prisonniers de guerre de toutes les parties à un conflit, exposant la manière dont ils doivent être traités et les droits fondamentaux dont ils disposent. La Croix-Rouge peut inspecter des camps de prisonniers.

Les prisonniers de guerre ont le droit d'être visités par les délégués du Comité International de la Croix-Rouge. Pour approfondir cette partie, vous pouvez consulter le site internet à :

<https://www.icrc.org/fr/guerre-et-droit/personnes-protégees/prisonniers-de-guerre-et-detenus>

Exercice 4

MINES TERRESTRES

RESSOURCES

TEMPS REQUIS : 15 minutes

Règles du droit international humanitaire (DIH) abordées dans cet exercice

- Le DIH restreint l'usage de certaines armes à effet indiscriminées, ou qui infligent des souffrances inutiles, comme les armes chimiques ou bactériologiques. Plus de 80 % des Etats du monde, y compris la France, sont parties à la Convention d'Ottawa, qui interdit l'usage, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel.

Informations de base

Entre 1975 et 2002, les mines antipersonnel ont tué et blessé des milliers d'Angolais. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a ouvert son premier centre de réhabilitation physique à Huambo en 1979 pour aider les victimes angolaises des mines antipersonnel.

Dans la périphérie de Kuito, en Angola, Candre Antonio (13 ans), a activé une mine près de chez lui. (Voir photo ci-dessous.) C'est le père de Candre qui avait placé la mine antipersonnel à cet endroit, puisqu'il craignait pour la sécurité de sa famille.

Donnez à chaque élève **4A. Mines terrestres : fiche de renseignements**. Lisez-la et discutez des questions sur **4B. Mines terrestres : exercices** avec la classe.

Pour les groupes

- 4A.** Mines terrestres : fiche de renseignements
- 4B.** Mines terrestres : exercices

Pour l'enseignant

Mines terrestres : ressources pour le professeur

Les mots marqués en **gras** sont des ressources pour l'enseignant dans ce pack de leçons.

Image de référence



Mines terrestres : Pour l'enseignant

Mines terrestres : ressources pour le professeur

Q1. Les élèves connaissent-ils les mines terrestres ? Les mines terrestres sont parfois appelées "mines antipersonnelles". Qu'est-ce que signifie "antipersonnel" ? Y a-t-il différents types de mines terrestres ? Connaissent-ils des conflits en particulier où ils savent que des mines terrestres ont été utilisées ?

Note pour l'enseignant

- Les mines terrestres sont des bombes, parfois enterrées, qui explosent quand on met de la pression dessus. D'autres mines antipersonnelles ne sont pas enterrées, mais dispersées par avion ou par l'artillerie. Cette catégorie inclut les "mines papillon", ainsi nommées à cause de leur forme et de leur couleur. Les enfants sont fréquemment victimes de ces mines parce qu'elles ressemblent à des jouets.
- Parmi les pays où on a utilisé des mines terrestres on trouve l'Afghanistan, l'Angola, le Cambodge, la Chine, l'Égypte et l'Iran. D'autres mines antipersonnelles, comme les "mines papillon", ont été utilisées en Iraq, en Somalie, au Soudan et au Vietnam. Se référer aux informations suivantes :
- Le CICR a envoyé cinq photographes dans cinq pays différents – Bosnie-Herzégovine, Irak, Laos, Mozambique et Nicaragua – avec la mission de témoigner du lourd tribut que paie la population aux mines et aux autres restes explosifs de guerre. Les images qu'ils ont ramenées racontent l'engagement exemplaire de tous ceux qui participent aux opérations de déminage, l'angoisse de la population, mais aussi la résilience dont font preuve les personnes ayant survécu à un accident dû à ces armes. <https://www.icrc.org/fr/document/les-mines-anti-personnelles-la-resilience-des-survivants>
- Fiche technique disponible à : <https://www.icrc.org/fr/document/convention-de-1997-sur-linterdiction-des-mines-antipersonnel-et-sur-leur-destruction>

Q2. Pourquoi les forces armées utilisent-elles les mines terrestres ?

Note pour l'enseignant

Les forces armées utilisent les mines terrestres pour diverses raisons. L'une des raisons principales est celle de rendre impossible la prise d'un territoire par la partie opposée.

Mines terrestres : Pour l'enseignant

Mines terrestres : ressources pour le professeur

Q3. Pensez-vous que l'usage des mines terrestres devrait être interdit ? Pourquoi ?

Note pour l'enseignant

- Les mines terrestres ne distinguent pas entre les soldats et les civils. Devrait-on se limiter à l'usage d'armes discriminatoires afin de ne pas causer des pertes inutiles et limiter la souffrance infligée aux civils ?
- Il y a deux types de mines terrestres : antichar et antipersonnel. Les civils sont aussi susceptibles d'être blessés par les mines terrestres que les combattants.
- *Souvent, les mines ne sont pas détectées et peuvent donc continuer à tuer et à blesser des civils longtemps après la fin du conflit.*
- Le minage des terres dédié à l'agriculture peut mener à la malnutrition et même à la famine. Les mines placées le long des routes empêchent le retour des réfugiés et des personnes déplacées chez eux, ainsi que l'envoi d'aide à ceux qui en ont besoin.
- *Des millions de personnes doivent faire un choix difficile : cultiver leurs terres dans la peur, mourir de faim, ou quitter leurs terres.*

Q4. De quelle manière pourrait-on empêcher l'usage des mines ?

Note pour l'enseignant

- Les élèves peuvent avancer l'idée que les mines anti personnelles devraient être interdites et qu'on pourrait fixer des peines pour leur usage. Quelles peines s'appliqueraient? (Voir le Traité d'Ottawa de 1997 à <https://www.icrc.org/fr/document/convention-de-1997-sur-linterdiction-des-mines-antipersonnel-et-sur-leur-destruction>)
- *Les élèves peuvent également suggérer une signalétique pour indiquer la zone minée avec des panneaux d'avertissement et des informations sur les mines terrestres.*

Exercice 5

LA PROTECTION DES ENFANTS

RESSOURCE

TEMPS REQUIS : 20 minutes

Objectifs :

- Comprendre la définition d'enfant-soldat et les règles du droit international humanitaire (DIH) pour la protection des enfants contre le recrutement.
- Apporter des solutions aux enfants-soldats.

Les règles de DIH couvertes par l'exercice :

- Le fait de recruter des enfants de moins de 15 ans est un crime de guerre. Les parties à un conflit doivent prendre toutes les mesures possibles afin d'interdire que des enfants de moins de 15 ans participent aux combats.
- Le recrutement des enfants de moins de 15 ans pour les faire participer directement aux hostilités est un crime de guerre tel que défini par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.
- En recrutant des enfants entre 15 et 18 ans, les gouvernements doivent donner la priorité aux plus âgés.

Le droit international des droits de l'homme interdit le recrutement et l'utilisation des enfants de moins de 18 ans.

Donnez **5A. Protéger les enfants : étude de cas** aux élèves. Lisez l'histoire de Helen et discutez des questions sur **5B. Protéger les enfants : exercices** avec la classe.

Pour les groupes

- 5A.** Protéger les enfants : étude de cas
- 5B.** Protéger les enfants : exercices

Pour le professeur

Mines terrestres : ressources pour le professeur

Les mots marqués en **gras** sont des ressources pour l'enseignant dans ce pack de leçons.

Image de référence



Protéger les enfants : Pour l'enseignant

Etude de cas

Q1. Pensez-vous que les enfants sont généralement impliqués dans les guerres ?

- Il y a des exemples de conflits où les enfants (de moins de 15 ans) ont été recrutés pour combattre (par exemple en Sierra Leone, au Libéria, en République Démocratique du Congo et au Rwanda), mais également en Asie et dans certaines régions d'Amérique latine, d'Europe et du Moyen-Orient. Les enfants sont enrôlés de force dans les forces armées nationales et également par des groupes rebelles.

Q2. Pourquoi les enfants participent-ils aux hostilités ?

- *Parfois, les enfants peuvent choisir de combattre pour se venger de la mort de leurs familles, ou parce qu'ils veulent leur faire honneur, ou se sentir fiers d'eux-mêmes...*
- *La plupart du temps, les enfants n'ont pas le choix !*

Q3. Pensez-vous que les enfants doivent prendre part aux combats, ou doivent-ils être protégés ? Pourquoi ?

Réfléchissez : Les enfants doivent-ils participer aux combats ? Certains disent qu'ils sont trop jeunes pour faire ce choix eux-mêmes et qu'ils doivent par conséquent être protégés. Des enfants très jeunes, certains âgés de six ans seulement, peuvent combattre (c'est le cas en Sierra Leone).

Q4. Comment protéger les enfants ?

- *Instaurez une loi limitant l'âge auquel le gouvernement peut enrôler un enfant. Faites connaître cette loi à la population, ainsi que les peines en cas de violation de la loi.*
- Réfléchissez : Doit-on protéger les enfants des attaques lors d'une situation de conflit armé ? Si les enfants sont protégés, cela peut-il encourager leur utilisation comme bouclier humain, ou en tant que soldats ? Ils seraient protégés, mais pourraient toujours attaquer. Paradoxalement, cela pourrait mettre les enfants en danger, les rendant plus susceptibles encore d'être recrutés comme enfants-soldats. Le DIH ne donne pas de protection particulière aux enfants une fois ceux-ci participant aux hostilités. Toutefois, des mesures particulières doivent être prises afin de protéger les enfants-soldats détenus : les séparer des détenus adultes, par exemple.
- *Recruter ou utiliser des enfants de moins de 15 ans pour les faire participer aux hostilités est considéré comme un crime de guerre, selon le Statut de Rome de la Cour Pénale internationale.*

Protéger les enfants : Pour l'enseignant

Étude de cas

Q5. Selon vous, à quel âge les enfants peuvent-ils devenir des soldats ?

Note pour l'enseignant

- Les élèves diront peut-être qu'ils sont parfaitement capables de prendre ce genre de décision. Où pensent-ils situer la limite ?
- *En recrutant des enfants entre 15 et 18 ans, les gouvernements doivent donner la priorité aux plus âgés. La Convention des Droits de l'Homme interdit le recrutement des enfants de moins de 18 ans.*

Q6. Que pouvez-vous faire pour aider les enfants dans le conflit armé en République Démocratique du Congo ? Quels projets pourriez-vous mettre en place ? Note pour l'enseignant

Exercice 6

LA PROTECTION DES ENFANTS

TEMPS REQUIS : 15 minutes

Les groupes peuvent partager les règles qu'ils jugent importantes. Celles-ci peuvent être utilisées pour créer une "Charte sur les principes applicables dans une guerre".

Comparez les règles du droit international humanitaire (DIH) avec celles des élèves. Souhaitent-ils changer leurs règles ?

Les élèves doivent comprendre que les règles qui s'appliquent aujourd'hui aux parties à un conflit armé ont été signées par tous les Etats (signataires des quatre Conventions de Genève) et représentent donc une position négociée, et non pas idéale.

Demandez à chaque groupe de se remémorer un point de la leçon. Ces points peuvent servir de base à une affiche, afin de renforcer l'apprentissage.

Ressources

EXERCICES D'INTRODUCTION

Pour les groupes

- iA. La guerre : Etude de cas
 - iB. Objets indispensables
 - iC. Votre valise
 - iD. Besoin humains
-

EXERCICE 1

Pour les groupes

- 1A. Protéger les civils : étude de cas
 - 1B. Protéger les civils : exercices
-

EXERCICE 2

Pour les groupes

- 2A. Protection des activités humanitaires en situation de conflit armé, y compris le personnel et les équipements médicaux : photo 1a
 - 2B. Protection des activités humanitaires en situation de conflit armé, y compris le personnel et les équipements médicaux : photo 1b
 - 2C. Protection des activités humanitaires : exercices
-

EXERCICE 3

Pour groupes

- 3A. Protection des soldats : photo 2a
 - 3B. Protection des soldats : exercices
-

EXERCICE 4

Pour les groupes

- 4A. Mines terrestres : fiche de renseignements
 - 4B. Mines terrestres : exercices
-

EXERCICE 5

Pour les groupes

- 5A. Protection des enfants : étude de cas
 - 5B. Protection des enfants : exercices
-

Ressources

15 minutes Discussion d'introduction et vidéo clip

5 minutes **La guerre - Partie A**

10 minutes **La guerre - Partie B**

15 minutes **Protection des civils**

15 minutes **Protection du personnel et des équipements médicaux** (facultatifs)

15 minutes **Protection des soldats** (facultatifs)

10 minutes **Mines terrestres** (facultatifs)

20 minutes **Protection des enfants**

10 minutes **Discussion**

iA. La guerre : étude de cas

La guerre



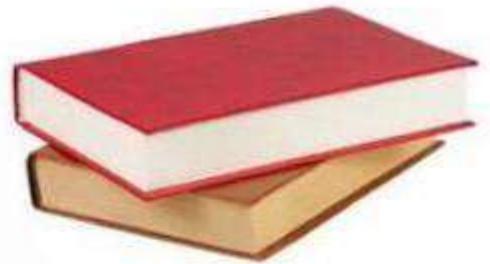
© ICRC / M.Kokio / Ib-e-00405

Informations de base

Un conflit armé oblige ces deux enfants à quitter leur maison à Yatir, dans le sud du Liban, avec leur père, Hassan Mohammed Abadi. Ils avaient très peu dormi avant de partir. Leur quartier avait subi des attaques pendant 12 jours et 12 nuits.

Mettez-vous à la place de la famille Abadi. Vous allez partir de chez vous et ne savez pas si vous pouvez revenir. Vous ne devez prendre que ce qui rentre dans une valise. Qu'est-ce que vous prenez pour le voyage et pour votre arrivée ? Vous n'avez que quelques minutes pour choisir. Les attaques s'approchent de votre maison ! Il faut partir au plus vite !

iB. Objets indispensables



iC. Votre valise



iD. Besoin humain de base

M. Abadi et ses enfants

M. Abadi et ses enfants viennent de trouver refuge dans une école au Mont-Liban, près de Beyrouth. La photo sur le **Document iA: La guerre : étude de cas** montre les conditions dans lesquelles ils vivent.

Réfléchissez : comment vous sentiriez-vous une fois sain et sauf, mais dépendant des autres pour survivre ? Choisissez :

- vous seriez content ou soulagé d'être à l'abri
- vous auriez honte de ne pas être indépendant ou de ne pas pouvoir prendre soin de votre famille sans l'aide des autres
- vous vous inquiéteriez pour le futur
- vous seriez bouleversé et triste de la mort ou la disparition d'amis et de membres de votre famille, peut-être tués dans les combats

Les êtres humains ont des besoins fondamentaux. L'un de ces besoins est l'abri. Mettez-vous encore à la place d'un membre de la famille Abadi. Vous avez trouvé un abri : l'école. À part l'abri et la sécurité, quels autres besoins avez-vous ?

Pour combien de temps la famille Abadi devra-t-elle rester à l'école ? Avez-vous la réponse ? Pensez-vous qu'ils l'ont ?

Leurs besoins vont-ils évoluer s'ils restent longtemps dans l'école ? De quoi vont-ils avoir besoin ? Réfléchissez à leurs besoins sur le long terme.

Besoin de base sur le long terme

Pensez à votre vie de tous les jours. Listez les besoins de base et réfléchissez : pourquoi sont-ils importants ? Nous avons commencé la liste avec l'abri et la sécurité :

1. **Abri**

2. **Sécurité**

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.



1A. La protection des civils : étude de cas

Etude de cas : Achraf



© CICR/THIBAUT, Emiliano

L'histoire d'Achraf

Achraf a reçu une balle en jouant dans la rue avec son frère alors qu'une opération militaire se déroulait dans son quartier de la ville cisjordanienne de Naplouse, en décembre 2006.

Achraf raconte ce jour-là :

"Je jouais au foot. J'étais avec mon petit frère. J'ai regardé à droite. J'ai vu que quelque chose s'y passait. J'ai vu un bus blanc. Il y avait quatre soldats devant le bus. Ils ont commencé à tirer. J'ai essayé de m'échapper. Mon petit frère m'a bousculé. J'ai essayé de le faire rentrer dans la maison. Je me suis fait tirer dessus ici, mais j'ai réussi à rentrer dans la maison."

Le père d'Achraf décrit l'un des effets du conflit sur sa famille :

"Que nous soyons à la maison la nuit, ou au travail le jour, nous nous inquiétons constamment pour nos enfants. Qu'ils soient à la maison ou à l'école, nous sommes toujours inquiets. Les soldats peuvent arriver, ouvrir le feu et blesser l'un des enfants."

1B. La protection des civils : document

Étude de cas : Achraf

Lisez l'étude de cas, regardez la photo et répondez aux questions suivantes : Expliquez ce qu'il se passe dans les images.

Q1. Achraf tombe dans quelle catégorie de personnes ?

Q2. Quelles règles utiliserez-vous pour protéger les personnes comme Achraf ? Pourquoi ?

Q3. Comment distinguer entre les civils et les soldats ?
Discutez de l'usage des uniformes et du port visible des armes.

Q4. Quelles sont les conséquences d'une distinction incertaine entre les civils et les combattants ?

Q5. Discutez d'autres façons dont les civils sont en danger dans un conflit :



2A. Photo 1a

Protection des activités humanitaires en situation de conflit armé, protection du personnel et des équipements médicaux : photo 1a



Cynthia Johnson/Getty Images



©ICRC/J Bjorgvinsson

2A. Photo 1b

Protection des activités humanitaires en situation de conflit armé, protection du personnel et des équipements médicaux : photo 1b



© CICR/GUTMAN, Amnon



Teri Pengilley/BRC

2C. Exercice sur les activités humanitaires

Protection des activités humanitaires en situation de conflit armé, protection du personnel et des équipements médicaux : exercices

Regardez les photos et répondez aux questions suivantes. Expliquez ce qu'il se passe dans chaque image.

Q1. Les véhicules et les personnes dans les photos sont-ils en danger ?

Q2. Pensez-vous que les ambulances et les autres véhicules transportant des civils blessés doivent être protégés ? Pourquoi ?

Q3. Et s'ils transportent des soldats blessés ? Les personnes participant aux combats doivent-elles être traitées différemment ?

Q4. Le personnel médical (les médecins et les infirmières) doit-il également être protégé ? Pourquoi ?

Q5. Selon vous, qui et quoi doit être protégé ?

2C. Exercices sur les activités humanitaires

Protection des activités humanitaires en situation de conflit armé, protection du personnel et des équipements médicaux : exercices

Regardez les photos et répondez aux questions suivantes. Expliquez ce qu'il se passe dans chaque image.

Q6. Comment s'assurer que les ambulances et les équipements tels que les hôpitaux sont protégés des attaques ? Quel symbole de protection pouvez-vous utiliser ?

Q7. Que se passe-t-il si les emblèmes sont mal utilisés, par exemple, pour tendre une embuscade à des soldats ? Un usage abusif des emblèmes doit-il être puni ?



3A. Photo 2a

Protection des soldats : photo 2



© CICR/s.n.



Todd Buchanan/Getty Images

3B. Protéger les soldats : document

Protection des soldats : exercices

Regardez les photos et répondez aux questions suivantes. Expliquez ce qu'il se passe dans chaque image.

Q6. Pensez-vous que les soldats doivent être protégés dans certaines situations ? lesquelles ?

Que faire du soldat blessé incapable de combattre ? Et s'il participe encore au combat ?

Q7. Que faire si le soldat est capturé par l'ennemi ? Est-il vulnérable ou en danger ?

Q8. Comment protéger les soldats dans ce genre de situation ?

Q9. Comment faire respecter par les soldats le droit applicable dans une guerre ?



4A. Mines terrestres : fiche de renseignements

Une fiche sur les mines terrestres



©ICRC/S. Sutton

Règles du droit international humanitaire (DIH) dans cet exercice : Les guerres devraient prendre fin en même temps que les combats, et pourtant les mines antipersonnel tuent et mutilent bien après la fin des conflits. Les mines antipersonnel ne peuvent pas distinguer les civils des soldats. Elles continuent de tuer et de mutiler des civils bien après que les combats ont cessé. De vastes étendues de terres fertiles sont rendues inutilisables, ce qui entraîne la disparition des moyens de subsistance. Les communautés peuvent en souffrir pendant des dizaines d'années après la fin d'un conflit armé. C'est la raison pour laquelle la communauté internationale a adopté en 1997 la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui proscribit totalement ces armes.

Plus des trois quarts des pays du monde adhèrent à ce jour à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ce qui a fait baisser considérablement le nombre de victimes annuelles. Néanmoins, dans plus de 60 pays et zones touchés par les mines, l'héritage du passé, et les conflits internes en cours, font encore des milliers de victimes chaque année, en particulier dans les États les plus fortement touchés, comme en Afghanistan, au Pakistan, en Colombie et au Myanmar.

Pour aller plus loin : <https://www.icrc.org/fre/war-and-law/weapons/anti-personnel-landmines/overview-anti-personnel-landmines.htm>

Dans la périphérie de Kuito, en Angola, Candre Antonio (13 ans), a activé une mine près de chez lui. (Voir photo ci-dessous.) C'est le père de Candre qui avait placé la mine antipersonnel à cet endroit, puisqu'il craignait pour la sécurité de sa famille.

4B. Mines terrestres : exercices

Mines terrestres : exercices

Lisez la fiche, regardez l'image et répondez aux questions suivantes. Expliquez ce qu'il se passe dans chaque image.

Q1. Qu'est-ce qu'une mine terrestre ? Les mines terrestres sont parfois appelées "mines antipersonnels". Que signifie le terme "antipersonnel" ? Est-ce qu'il existe différents types de mines terrestres ? Dans quels conflits armés, retrouve-t-on des mines terrestres ?

Q2. Pourquoi les forces armées utilisent-elles les mines terrestres ?

Q3. Pensez-vous que l'usage des mines terrestres devrait être autorisé ? Pourquoi ?

Q4. De quelle manière peut-on protéger les victimes civiles des mines terrestres ?



5A. Protection des enfants : études de cas



L'éducation, une alternative au recrutement. CC BY-NC-ND/CICR/Katsuva Christian

« Je peux aussi aider mon pays en allant à l'école »

En République démocratique du Congo (RDC), malgré la protection prévue par le droit, des enfants continuent à rejoindre les rangs des combattants. La Croix-Rouge s'efforce de lutter contre le recrutement des mineurs et travaille à faciliter un retour apaisé auprès de leurs familles et de leurs communautés. Après la démobilisation, les enfants relâchés par les forces et groupes armés passent quelques mois dans des centres de transit et d'orientation. Ce temps est nécessaire pour retrouver la trace de leurs familles, mais également pour réapprendre la vie civile, à travers des jeux et des discussions.

Afin de sensibiliser les leaders des communautés aux défis auxquels les enfants feront face à leur retour, la Croix-Rouge organise des ateliers de discussions dans les villages. Ces discussions permettent également aux communautés de développer des capacités visant à protéger tous les enfants et à identifier ceux qui ont le plus de risques de rejoindre, volontairement ou non, les rangs des forces ou groupes armés.

5B. Protection des enfants : exercices

Etude de cas : Lisez la fiche, regardez l'image et répondez aux questions suivantes. Expliquez ce que vous pensez qu'il se passe dans l'image.

Q1. Pensez-vous que les enfants sont généralement impliqués dans les conflits

Q2. Pourquoi participent-ils ?

**Q3. Pensez-vous que les enfants devraient y participer, ou qu'ils devraient en être protégés ?
Pourquoi ?**

Q4. Comment protégeriez-vous les enfants ?

Q5. A quel âge pensez-vous que les enfants devraient pouvoir devenir soldats ?

5B. Protection des enfants : exercices

Cas d'étude : « Je peux aussi aider mon pays en allant à l'école »

« Je peux aussi aider mon pays en allant à l'école ». En République Démocratique du Congo, la Croix-Rouge travaille à renforcer la protection des mineurs à travers des activités de sensibilisation auprès des porteurs d'armes pour prévenir leur enrôlement, en facilitant le retour des enfants auprès de leurs familles et communautés et en soutenant des activités visant à prévenir qu'ils soient recrutés à nouveau.

Q6. Qu'est-ce que vous feriez pour aider les enfants en République Démocratique du Congo pour améliorer leurs conditions de vie ? Quels projets commenceriez-vous ?



Glossaire

Télécharger le glossaire Explorons le Droit International Humanitaire

Règles de base du droit international humanitaire dans les conflits armés

Ce texte ne saurait se substituer aux dispositions complètes des accords internationaux sur le droit international humanitaire.

1. Les personnes "hors de combat" et celles ne participant pas directement aux hostilités ont le droit à la vie et à la dignité. Elles doivent toujours être protégées et traitées humainement, sans distinction aucune.
2. Il est interdit de tuer ou de blesser un ennemi qui s'est rendu ou qui est "hors de combat".
3. Les blessés et les malades doivent être recueillis et soignés par la partie au conflit les retenant. La protection est accordée au personnel, aux établissements, aux moyens de transport et aux équipements médicaux. Les emblèmes de la Croix Rouge, du Croissant Rouge et du Cristal Rouge sont des signes de cette protection et doivent par conséquent être respectés.
4. Les combattants capturés ont le droit à la vie et au respect de leur dignité. Ils doivent être protégés de tous les actes de violence et de représailles. Ils doivent avoir le droit d'écrire à leurs familles et de recevoir des secours.
5. Toute personne a le droit de bénéficier des garanties judiciaires fondamentales. Personne ne peut être tenu responsable pour un acte qu'il n'a pas commis. Personne ne doit être le sujet de tortures physiques ou mentales, de châtiments corporels, ou de traitements dégradants.
6. Les parties à un conflit et les membres de leurs forces armées n'ont pas un choix illimité des méthodes et des moyens de combat. Il est interdit d'utiliser des armes ou méthodes de guerre qui causeraient des pertes civiles inutiles ou des souffrances excessives.
7. Les parties à un conflit doivent distinguer entre la population civile et les combattants afin d'épargner la population et les biens civils. Ni la population civile ni les personnes civiles ne peuvent faire l'objet d'attaques. Les attaques doivent être dirigées uniquement contre des objectifs militaires.